

GARDERIE MUNICIPALE - REGLEMENT

PRÉSENTATION

La Commune de Villesèque des Corbières assure depuis le 8 septembre 2008 une garderie municipale. Il s'adresse aux enfants scolarisés sur la commune, à partir de l'âge de trois ans révolus. Ce service fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires.

HORAIRES

L'accueil est ouvert le matin, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de **7h 30 à 8h 20, jusqu'à 8h45 pour les élèves scolarisés à Durban**. En période de vendanges, cet accueil sera ouvert le matin à partir de **7h**, si au moins 2 enfants sont inscrits.

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Les inscriptions se feront auprès de Madame SAADA Khéras, par téléphone au 04 68 46 07 36, ou à la garderie municipale les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires d'ouverture.

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement.

GRATUITÉ DU SERVICE

Afin d'éviter d'infliger aux parents des dépenses supplémentaires, le Conseil Municipal a tenu à la gratuité de ce service. En seul retour, il est demandé un respect du règlement, du fonctionnement et du personnel afin de pérenniser au mieux cette action.

FONCTIONNEMENT

Ce service est soumis aux mêmes règles d'hygiène et de santé que les écoles (vaccinations, maladies contagieuses...). En cas d'urgence, le personnel prendra les mesures nécessaires et contactera les parents ou les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements.

DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter les règles de discipline et de vie en collectivité, respect des adultes et des enfants ; faute de quoi, la Mairie se réserve le droit, en cas de manquement notoire et suite à deux avertissements, de prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant concerné.

Ce règlement pourra être modifié par le Conseil Municipal.

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement.